» cibles ne présentant pas de réaction acide et ne » contenant pas de dissolution de sulfates susceptibles de donner naissance à des gaz sulfhydriques. »

» Nous pensons donc qu'il y a lieu pour l'Administration d'aviser aux moyens à prendre pour s'assurer que les eaux d'usine déversées par MM. Holden, sur le territoire de Roubaix, ont bien le degré de pureté exigé par ce décret et que, par cela même, ces Messieurs n'ont pas encouru la déchéance du privilège de leur contrat. »Signé : L. CORDONNIER. »

Les conclusions sont adoptées. (*A suivre*).

TRIBUNAL CIVIL DE LILLE

(1re CHAMBRE)

Audience du mardi 21 décembre 1886.

Présidence de M. MARTINEAU

Expropriations pour l'embranchement du canal de Tourcoing

Plaidoirie de Me Barbe, représentant de l'Etat. — L'expropriation dont il s'agit aujourd'hui a pour objet de créer une branche au canal de Roubaix. Cette branche a son point de départ sur le canal, derrière la maison de M. Vanoutryve, et sa terminaison derrière le nouveau collège de Tourcoing.

Pour prouver son utilité, il nous suffit de jeter un coup d'œil sur les *statistiques officielles*. En 1882, le canal de Roubaix servait de transit à 252.000 tonnes ; en 1886 ce transit s'élève à 425.000 tonnes. Cette progression croissante a toute l'éloquence des chiffres. Mais si l'administration a été forcée d'exproprier, elle a voulu le faire à bon marché.

C'est pourquoi elle a creusé le sol dans des terres de labour. Messieurs, une propriété à une valeur vénale et une valeur d'amateur. Qu'on ne nous dise pas: M. Vanoutryve a payé tant, vous devez payer tant. M. Vanoutryve a le moyen de se payer le luxe de devenir le Robinson de cette île. Nous ne pouvons prendre comme base de la valeur réelle du terrain à exproprier le prix payé par un amateur.

Il est certain que nous sommes dans une région sans avenir. Roubaix ne s'agrandira pas de ce côté ; le canal est un obstacle infranchissable ; Tourcoing *est désert dans ce quartier, qui est pour ainsi dire la nécropole de cette cité industrielle.*

Quant à la culture, cette terre est mauvaise. Quant au remploi, l'administration croit que 10 0[0 est un chiffre très honnête.

Je passe à l'examen des numéros 1 et 2 du plan parcellaire.

N° 1 du plan parcellaire ; Section et numéro du cadastre, D. 1595 bis; Lieux dits. Le Fresnoy; Nature de la propriété, labour; Noms des propriétaires, Desbouvries, Fremaux, propriétaires, les héritiers à Tourcoing; Contenance des emprises, 9 ares 73 centiares; Sommes offertes, par are, 160 fr., par parcelle, 1556 fr. 80; Sommes demandées, par are, 800 fr., par parcelle, 7790 fr.

2. D. 1612. Le Fresnoy, Labour, Desbouvries, Fremaux, propriétaire, les héritiers à Tourcoing, 5 ares 78 centiares; sommes offertes, par are, 160 fr., par parcelle, 924 fr. 80; sommes demandées, par are, 800 fr., par parcelle, 4,624 fr.

Il est bien évident que ces terres rapportaient plus aux cultivateurs, il y a vingt ans, que *maintenant*. L'administration croit être large en offrant 1.60 par mètre carré soit une somme de 1556 francs pour le lot n° 1, et 924.80 pour le lot n° 2.

Me Delemer. — Mon honorable collègue, Me Barbe, nous offre 1556.80 pour la parcelle n° 1, et 924.80 pour la parcelle n° 2. Je ne crois pas être bien exigeant lorsque je vous demande 7.780 francs pour la parcelle n° 1 et 4.624 francs pour la seconde parcelle. Je vous demande 800 francs par are, c'est-à-dire 8 fr. par mètre carré.

J'estime que le terrain vaut 6 francs ; le remploi peut être estimé 60 centimes ; les dépréciations atteignent 1 fr. 40. soit au total 8 fr. Je sais qu'il n'y a rien qui ennuie tant un juré que des considérations juridiques.

Je serai bref dès lors.

Souvenez-vous que le propriétaire a le droit d'obtenir une indemnité dans le sens le plus large du mot.

Vous devez nous donner le grand prix. Est-ce là ce que l'administration nous offre.

On nous offre le chiffre fabuleux de 1.60 le mètre, Et pourtant M. Vanoutryve, à quelques mètres de nous, a payé ce terrain 4.75 sans les frais.

Ab uno disce omnes, concluons en que, si un acheteur a offert ce prix, c'est que tous les acheteurs doivent l'imiter. On se base sur l'expropriation de 1863 pour nous indemniser. Mais le prix du terrain à cette époque n'est pas à comparer avec le prix du terrain à notre époque. En ce temps, la rue de Mouveaux n'était pas éclairée, l'avenue de la *République* n'existait pas, M. Vanoutryve n'avait pas construit. Qu'on ne nous dise pas que ce qui reste du terrain augmentera de valeur à cause des magasins qu'on établira sur les rives. Il est bien évident que cette branche du canal est absolument inutile.

Tourcoing a voulu un canal parce que Roubaix en avait un. C'est l'histoire de cette vieille rivalité chantée *par Brûle-Maison. Mais les rives resteront désertes.*

Nous avons fait sur notre propriété des ventes à raison de 6 francs le mètre, chez les notaires Vahé et Duchange.

Le jury se retire dans la chambre des délibérations. Il accorde 3.892 francs pour la première parcelle, 2.312 francs pour la deuxième, au lieu de 7.780 et 4.624 demandés et 1.556.80 et 924.80 offerts.

Me Marion prend la parole pour les propriétaires des terrains suivants :

N° du plan parcellaire, 3 ; section et numéro du cadastre, D. 1595. Lieu dit, Le Fresnoy; Nature de la propriété, Labour; Noms des propriétaires, Ducatteau-Toulemonde Jean-Baptiste, propriétaire à Roubaix ; Contenance des emprises par are, 23 a. 07 cent.; Sommes offertes par are, 160 fr., par parcelle 3691.20 fr.; Sommes demandées par parcelle, 15.925 fr.

4. D. 1594 bis, Le Fresnoy, Labour, Ed. Dumortier-Leleux, cultivateur à Tourcoing, 13 ares 54 cen. ; sommes offertes, par are, 160 francs, par parcelle, 2166.40 fr.; sommes demandées par parcelle, 9.331 fr.

5. D. 1594 bis, Le Fresnoy, Labour, Pierre Dalle, cultivateur à Roncq, 6 ares 22 cent.; sommes offertes, par are, 160 fr., par parcelle, 995.20 fr.; sommes demandées par parcelle, 4.203 fr.

6. D. 1594, Le Fresnoy, Labour, Dumortier-Leleux, cultivateur, 30 cent.; sommes offertes par are, 160 francs, par parcelle, 48 fr.; sommes demandées par parcelle, 206 50 fr.

9. D. 1588, Le Fresnoy, Labour, Honoré Carette, 7 ares 93 cent.; sommes offertes par are, 160 fr.; par parcelle, 1268.80 fr.; sommes demandées par parcelle, 8.017 francs.

Le jury alloue à (3) Jean-Baptiste Ducatteau, 7,200 fr. ; (4) Dumortier-Leleux, propriétaire, 4,200 ; (5) Pierre Dalle, 1,875 ; (6) Dumortier Leleux, 100 ; (9) Honoré Carrette, 2.780 fr.

Le locataire des parcelles 5 et 9, Dumortier-Leleux obtient 80 francs et 160 francs.

Me Basquin prend la parole au nom du propriétaire du n° 10 :

N° du plan parcellaire, 10 ; section et numéro du cadastre, D 1583; lieux dits, Le Fresnoy; nature de la propriété, jardin et maison ; noms des propriétaires, les héritiers Jules Costeux, à Roubaix ; contenance des emprises, 16 ares 87 centiares ; *sommes offertes* par are, 300 fr., par parcelle, 9,071 fr.; sommes demandées par parcelle, 44.812 fr.

10, D 1583, Le Fresnoy, jardin et maison, Mlle Lecomte, locataire, somme demandée par parcelle, 6.300 fr.

Jules Costeux obtient 28.000 fr.; Eugénie Lecomte, blanchisseuse, obtient, comme locataire, 1.600 fr.; l'affaire est remise à demain à midi. MAITRE CARRÉ.

(2e CHAMBRE)

Présidence de M. HEDDE

Audience du mardi 21 décembre 1886

AFFAIRE GRAWITZ

Réquisitoire de M. le substitut Dupas. — Cette affaire met en jeu des intérêts considérables. Les chambres de commerce,émues, ont adressé des pétitions aux ministres. Les troubles de Renaix ont été commentés par la presse. Me Pouillet a si clairement plaidé la question qu'il est impossible de ne pas le suivre dans l'historique des procédés antérieurs par bain suivi d'aérage ou par double décomposition. Il est de fait que tous les procédés antérieurs avaient des inconvénients multiples : perte de temps, affaiblissement dans la fibre noir verdissable.

On a fait bien des objections à M. Grawitz. On a prétendu que la règle des proportions est l'application d'une règle générale de la chimie. Qu'importe si cette application tend à un résultat nouveau. On a dit que M. Grawitz revendiquait les appareils. C'est une erreur, car il ne revendique que le procédé. On a dit que M. Grawitz revendiquait la chaleur, c'est encore une erreur. En résumé, on a déclaré qu'il n'y avait aucune nouveauté.

Je déclare avec Me Pouillet qu'il n'y a peut-être aucune nouveauté, mais qu'il y a avec des éléments connus combinaison nouvelle.

On a dit aussi que les procédés Grawitz manquaient de description. Comment répondre à cette objection, si ce n'est comme ce savant qui démontrait l'existence du mouvement en marchant.

On a aussi invoqué les antériorités, entre autres le procédé Brebeuf et le procédé Paral-Javal. Mais Brebeuf était plus industriel que chimiste. S'il avait connu le procédé Grawitz, il ne l'eût pas laissé tomber dans le domaine public. Quant à Paral-Javal son procédé, d'après Persoz, est impraticable.

Je ne m'arrête pas aux procédés secrets Stalars et cœtera, car à nos yeux ils n'ont pas les qualités juridiques d'une antériorité.

On a plaidé contre Grawitz par le rapport de Douai. Mais je trouve ce procédé anti-juridique. La jurisprudence est d'avis que c'est une *res inter alios acta*, une chose qui s'est passée dans un autre procès, et qui ne doit pas être invoquée dans le procès actuel.

M. Pouillet, au n° 930 de son ouvrage fameux, déclare que le rapport d'un expert reste valable tant qu'aucune antériorité n'est *prouvée existante* avant ce rapport et inconnue aux experts. On nous demande de revenir au rapport des experts de Lille, mais ce rapport contient des énormités juridiques.

Je conclus donc en vous demandant de déclarer le brevet Gravitz valable et de repousser toute demande nouvelle d'expertise quant à la validité du brevet. Je passe maintenant aux questions spéciales touchant les teinturiers. M. Grawitz demande de déclarer de plano contrefacteurs Fiévet, Campion, Foveau et réclame une expertise préalable pour Humbert.

Je ne puis admettre cette distinction. Je réclame l'expertise totale. Les procès-verbaux ne sont pas suffisants pour nous permettre un jugement immédiat. Je vous *demande que les experts désignés soient* les mêmes que ceux désignés par la cour de Douai.

Je passe aux fabricants. Une expertise est indispensable. Il faut démontrer leur mauvaise foi. Mais la confiscation présente une difficulté. Ils n'ont peut-être plus les tissus en question. Je demande que des hommes versés dans ces travaux examinent les livres et dressent des états.

En résumé, je vous demande de juger que Grawitz est inventeur d'un procédé de bain plein. Je réclame des experts pour les teinturiers et pour les fabricants.

M. le président déclare que le jugement sera rendu la semaine prochaine. MAITRE CARRÉ.

CONCERTS ET SPECTACLES

Grand-Théâtre. — CONCERT NILSSON. — C'est mercredi prochain que Roubaix aura la bonne fortune d'entendre Mme Christine Nilsson : sans répéter toutes les formules élogieuses que lui distribue la presse dans toutes les villes par où elle passe, sans citer les longs articles admiratifs qui lui sont consacrés, nous devons à nos lecteurs quelques extraits de journaux appréciant les soirées que vient de donner à Gand la célèbre cantatrice.

Voici ce qu'en dit M. Jules Prével, dans le *Figaro* :

« Mme Christine Nilsson continue la série de ses » concerts et de ses succès. Hier, la grande artiste » s'est fait entendre à Gand, et jamais pour aucune » solennité musicale émotion semblable ne s'était » produite dans la ville. Dès le premier jour de location, cinq mille places étaient retenues, nous devrions dire, prises d'assaut. La soirée n'a été qu'un » long triomphe pour l'illustre cantatrice.

» La voix merveilleuse de Mme Christine Nilsson a » rempli d'enthousiasme ce public d'élite, et les acclamations ont été sans fin. M. Bjorkstein, le charmant ténor, qui est le compatriote de la Nilsson, a » été fort applaudi. Il a eu sa grande part de ce gros » succès, ainsi que M. de Try, pianiste de talent, qui » a charmé l'auditoire par son jeu.

Le *Journal de Gand* généralement assez sévère en critique musicale, s'exprime ainsi :

« La plume ne nous a jamais paru plus pesante » qu'en cette occasion. C'est en vain qu'on évoque les » idées, rien ne se présente à l'esprit : on ne voudrait » écrire que ces mots: Que c'est beau ! Que c'est beau ! ! » Que c'est beau ! ! ! Et l'auditeur, comme l'*Olivier Twist*, de Dickens, ne peut que s'écrier : Encore, » encore, encore !

» Ça vous caresse les sens comme un zéphir de printemps, c'est plus doux que le miel; en l'entendant, » tout vibre dans le pauvre corps, votre cœur s'en va » avec l'esprit. »

Puis vient une comparaison entre la Nilsson et la Patti : « la Patti est la fleur dont le parfum enivre, la » Nilsson, le ruisseau dont le murmure fait songer... » la noire, c'est le brillant discours, la blonde, c'est » la douce poésie ; Patti chante avec l'esprit, Nilsson » avec le cœur, et c'est la Patti qui a tort. »

— *Les répétitions du Petit Poucet* sont commencées et marchent très bien. La petite Tata, qui a rempli le rôle au théâtre de la Bourse de Bruxelles pendant 120 représentations, ainsi que quelques autres artistes du même théâtre, sont à Roubaix.

Mlle Darbel, engagée spécialement pour remplir le rôle de Valentin, est aussi à son poste.

Une grande activité règne à l'hippodrome où l'on attend le matériel; pour donner une idée de son importance, il suffira de dire que sept wagons complets ont à peine suffi pour le transporter.

La Grande-Harmonie a offert, lundi soir, à ses membres honoraires, une soirée musicale très intéressante.

Le programme était d'ailleurs composé d'une façon intelligente ; sans différer de tous les programmes des soirées de même genre, il en sortait grâce au choix heureux des morceaux et des artistes.

La société a ouvert le concert avec une élégante redowa : l'*Almée*, puis divers instrumentistes et chanteurs se sont fait entendre. M. Charles Hache a dit, avec la jolie voix qu'on se plaît à lui trouver, la cavatine de Don Sébastien de Donizetti.

Il a détaillé ensuite une jolie composition de M. Auguste Wassenove : l'*Automne*. C'était, croyons-nous, la première audition publique de cette romance qui est écrite avec goût et qui se distingue par son genre particulier. L'auteur a su heureusement éviter le mode banal et plat que l'on rencontre dans presque toutes les compositions de cette sorte. On ne peut mieux constater avec quelle sympathie on a accueilli l'œuvre, qu'en disant que M. Wassenove a dû se présenter à l'auditoire qui le réclamait.

MM. Chatteleyn et Desbarbieux nous ont fait plaisir le premier avec le *val d'Andore* qu'il a chanté en remplacement du duo d'*Ivanhoé* figurant au programme. Une indisposition de M. Dujacquier a été cause de ce changement : Le second, avec la cavatine de *La Juive*. Le talent de MM. J. Fournier et Montigny, solistes de la société, est suffisamment connu pour que nous nous dispensions de refaire d'eux un éloge inutile. M. Cocheteux s'était chargé de la partie comique. Ses quelques petits morceaux de genre ont bien fait rire les assistants.

La Noce de Fifine, particulièrement, avec accompagnement de pétards, fusées, soleils, chandelles romaines, a bien diverti les dames surtout, dont les rires mal contenus attestaient le contentement.

Un accompagnateur qui s'acquitte de sa tâche en conscience, a toujours droit aux félicitations. Nous les présentons à M. Wassenove. Un petit bal a joyeusement terminé la fête. OCTAVE.

Tribunal de Commerce de Tourcoing

Audience du mardi 21 décembre 1886

Présidence de M. MAHIEU

Affaire syndic D.-A. contre D. et fils. — Il s'agit d'une action en rapport à la masse créancière intentée par le syndic de la faillite D.-A. contre MM. D.. et fils de Roubaix.

Le syndic prétend faire rentrer à l'actif commun une somme de 3,000 fr. que le failli aurait indûment payée au moyen d'une délégation sur un tiers débiteur, dans l'espèce la ville de Tourcoing. Il ajoute que MM. D... et fils ont touché eux-mêmes la somme à la caisse du Receveur municipal.

Ce transport, bien qu'il n'ait pas été fait par acte régulier, constitue un paiement dont la nullité est établie par le paragraphe trois de l'art. 446 du code de Commerce.

Subsidiairement le syndic demande l'application de l'article 447 se basant sur ce que les défendeurs devaient connaître l'état de cessation de paiement de leur débiteur quand ils ont touché les sommes en litige.

MM. D... et fils, en ce qui concerne le versement que le receveur municipal aurait fait entre leurs mains, opposent à l'allégation du syndic la dénégation la plus formelle ; ils offrent de prouver que le failli a touché lui-même à la caisse municipale une somme plus importante dont il ne leur a remis qu'une portion. Leur intervention près de la ville était nécessaire pour que M. D... A. puisse toucher, puisqu'eux-mêmes avaient fait saisie-arrêt sur les sommes à lui revenir.

Il n'y a pas eu de cession régulière, donc l'article 446 n'est pas applicable On ne pourrait invoquer que la nullité prévue par l'article 447 que dans le cas où les défendeurs auraient connu l'état de cessation de payement de M. D.- A. : ce qui prouve qu'ils ignoraient cette situation de leur débiteur, c'est que toutes les livraisons faites par eux sont postérieures à la date officielle de la cessation de paiements. MM. D.. et fils demandent en conséquence que le syndic soit débouté de sa demande.

La cause est mise en délibéré.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

Monsieur le Directeur
du *Journal de Roubaix*,

Les personnes qui se trouvaient au cimetière, dimanche dernier, vers trois heures de l'après-midi, ont été témoins d'un fait regrettable: des ouvriers étaient occupés à couper et tailler les arbres qui bordent les allées.

Nous ignorons si la personne chargée de cet ouvrage, qui, selon nous, n'était pas urgent, a le droit de faire travailler, le dimanche, les ouvriers qu'elle a sous ses ordres; mais nous estimons que la simple question de délicatesse aurait dû l'empêcher de choquer les sentiments religieux des Roubaisiens, qui, pour la plupart, n'ont que ce jour-là pour aller visiter la tombe de leurs parents défunts.

Veuillez agréer, monsieur le Directeur, l'assurance de nos sentiments dévoués.

Un groupe de lecteurs

NORD

Les élèves d'Harpignies, notre illustre compatriote, lui ont offert, hier, un grand banquet.

Il y avait chez Ledoyen, à Paris, dans la grande salle du rez-de-chaussée, plus de soixante-dix peintres, parmi lesquels Roll, Lelièvre, Vautier, Poitevin, etc.

Au dessert, Lansyer et Carlos Lefebvre ont porté de chaleureux toasts à celui qui, forcé d'exposer en 1863 au Salon des refusés, est aujourd'hui membre du jury, décoré, etc.

Avec une grande émotion, Harpignies a répondu en buvant à l'espérance, à la patience, au courage, au succès de tous.

Avesnes. — *Les empoisonneurs de vaches.* — La justice vient d'être saisie d'une affaire qui produit dans toute la contrée une très vive émotion. Il s'agit de l'affaire des « empoisonneurs de vaches. » On en parlait depuis longtemps déjà, mais à mots couverts, et personne n'avait osé formuler une accusation précise. Des faits récents ont éveillé l'attention de la justice, et une instruction est aujourd'hui ouverte contre les nommés Belot (Louis) 20 ans, Belot (Amédée) 57 ans, et Belot (Albert) 18 ans, tous trois bouchers à Taisnières-sur-Helpe.

On leur impute d'avoir, depuis plusieurs années, empoisonné un grand nombre de bestiaux, au préjudice de divers propriétaires de Dompierre, St-Hilaire, et Taisnières-sur-Helpe. Le dommage causé en cinq ou six ans par ces empoisonneurs peut-être évalué, dit-on, à plus de *cent mille francs*!

La famille Belot achetait les bestiaux morts pour une somme modique et allait en vendre la viande sur les marchés de Maubeuge, Hautmont, Sous-le-Bois, etc.

PAS-DE-CALAIS

Arras. — Une affaire de mœurs, identique à celle de St-Omer, vient d'être découverte ici. Un ancien militaire décoré a été arrêté pour actes monstrueux sur une fillette de 12 ans.

BELGIQUE

Werwicq. — Un bateau, le *Napoléon-Marie*, venant de Béthune (département du Nord) avec un chargement de charbon en destination de l'usine à gaz de Gand, vient de sombrer dans la Lys. Le bateau a heurté un des piliers du pont. Les personnes qui se trouvaient à bord ont pu se sauver.

Pecq. — La nuit de samedi à dimanche, on s'est introduit dans l'*Hôtel du Cerf*, tenu par Mme veuve Bury. Les voleurs ont réussi à faire jouer l'espagnolette de la porte, sont entrés dans l'estaminet ; ils ont « nettoyé » les pardessus des clients enlevé le tiroir du comptoir et son contenu, une tire-lire des Vieux-Vêtements, une boîte de cigares et une bouteille de genièvre.

— On a fait un trou dans la porte de la maison de M. H. Castreul, marchand de chevaux, mais on en est resté là de la tentative. De même chez M. Louis Ferraille, *Café Français*, où rien non plus n'a été enlevé.

Fleurus. — Un garde-chasse à la Virginette (Fleurus), a été trouvé assassiné dans sa maison, dans le bois de Soleilmont.

Ostende. — Nos pêcheurs sont dans une mortelle inquiétude. Sept bateaux de pêche ne sont pas encore rentrés au port depuis la dernière tempête. Voilà presque trois semaines qu'on n'en a plus de nouvelles.

Chaque jour la digue présente un spectacle navrant : on y voit anxieux, éplorés, des hommes, des femmes, des enfants, les parents des pêcheurs absents. Ils braquent des longues vues vers tous les coins de l'horizon ; ils restent là des heures entières ; quand la nuit tombe, ces malheureux rentrent tristement chez eux, et le lendemain ils reviennent, encore pleins d'un espoir chaque jour déçu.

Charleroi. — Deux jeunes gens, un apprenti typographe de 16 ans et demi, et une fillette de 15 ans viennent de se noyer parce que leurs parents mettaient obstacle à leurs amourettes.

On a retrouvé leurs cadavres à l'écluse de Couillet-Montigny; leurs mains étaient enlacées et ils s'étaient liés par le cou avec une longue écharpe.

ETAT-CIVIL. — *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du 21 décembre.* — Marcelle Riche, rue d'Inkermann, 54. — Charles Thoen, rue de la Paix, cour Deboosere, 10. — Emma Pavot, rue des Longues-Haies, cour Vantroys, 4. — Charles Verheyen, rue de la Basse-Masure, cour Lagache, 18. — Léon Griaux, rue du Collège, 11. — Marie Soens, rue d'Arcole, cour Desbarbieux, 4. — Hélène Swinvort, rue de Flandre, cour Duthoit, 10. — Jules Decottignies, rue de Béthune, 8. — Marie Deleu, rue de Denain, cour Dhalluin, 7. — Elisa Heurion, rue de la Rondelle, 29. — Florentine Duerinck, rue Ste-Thérèse, 11. — Jeanne Duthoit, rue Bernard, 92. Désiré Liagre, rue de Flandre, 49. — *Mariages.* — Louis Deplus, 31 ans, peintre, rue de la Liberté, maisons Briet, et Marie Roty, 32 ans, piqurière, rue des Parvenus, 64. — *Déclarations de décès du 20 décembre.* — Verheylesomme, présenté sans vie, rue de la Guinguette, cour Mulliez, 9. — Jean Desmasures, 64 ans 5 mois, tisserand, rue Maufait. — Camille Jouret, 14 ans 11 mois, rue Turgot, 138. — Etienne Bouvry, 8 mois, rue de Redoute, 25. — Clémentin Pollet, 84 ans 9 mois, Hospice Civil. — Mathilde Devogel, 8 mois, rue des Longues-Haies cour Lambert, 14. — Pharaïlde Vanslambrouck, 33 ans, ménagère, rue de Naples, cour Hysselinck, 3. — Edouard Vantomme, 1 an 4 mois, rue Parmentier, 21. — Julien Vanmorche, 58 ans 5 mois, rentier, rue des Fleurs, 89. — Paul Berton, 11 mois, rue Bernard, 68, cour Fauvarque, 5.

TOURCOING. — *Déclarations de naissances du 19 décembre.* — Louis Lepers, rue de la Blanche-Porte. — Clément Delannoy, rue du Casino. — Julia Desrousseaux, rue Motte. — Albertine Vanstraseghem, rue Joire. — Albert Piedoux, rue Jean Legrand. — Albert Marte, pont Rompu. — Théophile Dereu, à la Croix-Rouge. Clémence Vanhoutte, rue Fin de la Guerre. — Sidonie Grimonprez, rue du Tilleul. — Suzanne Haquette, au Blanc-Seau. — *Du 20.* — Gabrielle Maréchal, rue de Gand. — Marie Smit, rue Philippe de Girard. — Marie Destombes, rue du Calvaire. — Florence Stoep, à la Marlière. — Suzanne Richez, au Blanc-Seau. — Alphonse Decottignies, rue Fin de la Guerre. — Maria Vanderdonck, rue du Flocon. — Fernande Verkruysse, au Blanc-Seau. — Jean Destombes, à la Croix-Rouge. — Maria Destombes, rue des Quinze-Bouteilles. — Jules Roussel, rue Chuquet. — *Mariage.* — Louis Cattoire, 35 ans, fileur, et Marie Catteau, 26 ans, servante. — *Déclarations de décès du 20 décembre.* — François Lequesne, 83 ans 4 mois, sans profession, pont de Neuville. — Marie Delepianque, 67 ans 2 mois, sans profession, rue de la Croix-Rouge. — Séraphin Boest, 74 ans, 16 mois, sans profession, rue de la Croix-Rouge.

HEM. — *Déclarations de naissances du 12 au 19 décembre.* — Marie Tonnel, Place communale. — Juliette Uts, hameau du Petit-Lannoy. — *Publications de mariages.* — Paul Duquesnoy, marchand boucher, à Hem, et Augustine Duquesnoy, sans profession, à Toufflers. — Hippolyte Prudence, dégorgeur, à Roubaix, et Elisa Leclercq, piqurière, à Hem. — *Déclarations de décès du 12 au 19 décembre.* — Elisabeth Lejeune, 85 ans, rentière à Hem.

Convois funèbres & Obits

Les amis et connaissances de la famille VANMORCHE-DECOTTIGNIE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Afred VANMORCHE, veuf de Dame Sophie DECOTTIGNIE, décédé à Roubaix, le 21 décembre 1886, dans sa 58e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service solennels, qui auront lieu le jeudi 23 dudit mois, à 9 heures, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — Les Vigiles seront chantées le mercredi 22, à 4 heures 1|2. L'assemblée à la maison mortuaire, rue des Fleurs, 89.

Les amis et connaissances de la famille DELESPIERRE-DUCATTEAU qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Louis-Auguste-Joseph DELESPIERRE, décédé à Roubaix, le 22 décembre 1886, à l'âge de 4 ans et 5 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Messe d'Ange solennels, qui auront lieu le vendredi 24 courant, à 10 heures, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de l'Alma, 22.

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le jeudi 23 décembre 1886, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Dame Amélie VOET, veuve de M. Cyriaque ROUSSEL, décédée à Roubaix, le 17 novembre 1886, dans sa 65e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du Mois sera célébré en l'église paroissiale de Saint-Martin, à Roubaix, le jeudi 23 décembre 1886, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Arthur-Désiré VALENTIN, marguillier de la paroisse du Sacré-Cœur, époux de Dame Stéphanie D'ORGEVILLE, décédé à Roubaix, le 21 novembre 1886, dans sa 49e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Messieurs les Marguilliers du Sacré-Cœur feront célébrer un obit, le mardi 28 dudit mois, à 10 heures, en l'église du Sacré-Cœur. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

LETTRES MORTUAIRES & D'OBITS
IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition), et dans le *Petit Journal de Roubaix*.

FAITS DIVERS

Il y a une vingtaine d'années, les nommés Ciosi et Agostini, soldats au 4e régiment de voltigeurs de la garde impériale, en garnison à Courbevoie, assassinaient, à Levallois-Perret, rue du Bois, une marchande de vin, Mme Vitte, et tentaient d'assassiner son mari.

Ce dernier reçut plusieurs coups de sabre sur la tête et resta plusieurs mois entre la vie et la mort.

Les deux coupables furent fusillés au polygone de Vincennes.

Depuis lors, M. Vitte, qui avait quitté son commerce, était triste et soucieux; la scène sanglante à laquelle il avait assisté l'avait terrifié au point qu'il se levait la nuit en poussant des cris horribles et se défendant contre des meurtriers imaginaires. Il ne pouvait plus voir un militaire sans tomber en syncope.

Sa fille, qui était une enfant lors de ce tragique événement, se maria il y a quelque temps; elle espérait, à force de soins, sinon complètement guérir son père, du moins apporter quelque adoucissement à son état.

Avant-hier le pauvre homme se leva au milieu de la nuit, s'arma d'une barre de fer et brisa les meubles de sa chambre en proférant des menaces et en appelant à son secours.

Sa fille et son gendre cherchèrent à le calmer mais ils n'y purent parvenir : Vitte était devenu fou furieux.

M. Cochery, commissaire de police de la circonscription, l'a fait transférer à l'asile de Charenton.

Son état a été reconnu incurable.

PLUS DE CHEVEUX GRIS
En six applications, par l'emploi de l'*Eau Tonkinoise* Vaissier frères. 13440-25444

Le «Crocodile» à la Porte Saint-Martin

Le *Crocodile*, pièce en cinq actes et neuf tableaux, de M. Victorien Sardou.

Le *Crocodile* est un steamer de la Compagnie néerlandaise qui fait la traversée d'Amsterdam à Hong-Kong.

C'est sur le pont de ce *Crocodile* que le rideau de la Porte-Saint-Martin se lève après une jolie ouverture de M. Massenet. Sur ce point, nous apercevons le docteur du bord, M. Berton (Jemmy); un parisien excursionniste, M. Cooper (Chevillac); Mlle Leriche, une miss anglaise, désagréable, qui a pour lectrice, la charmante Liliane-Legault et M. Marais, sous les traits du passager Richard Kolt.

Ce passager dialogue d'une bien jolie façon philosophique avec Mlle Legault. Dialogue interrompu par le lieutenant qui déclare que le feu est à bord. Le canon retentit. Les passagers arrivent en costumes de nuit et l'embarquement dans les canots se fait d'une manière fort comique.

2e et 3e tableau. — Superbe effet de naufrage. La coque du navire en feu se dessine en silhouette et la barque de sauvetage, où sont entassés les passagers, glisse, à force de rames, avec une vraie illusion de la mer. Ce deuxième tableau est un véritable... tableau de peintre, d'une couleur charmante et peint par Amable et Rabecchi.

Après ce tableau, trois rappels pour la barque et ses naufragés.

4e tableau. — Après une mélodieuse ouverture avec accompagnement de harpes, nous apercevons les naufragés endormis sous les palétuviers aux troncs élancés et aux racines qui surplombent la terre. A travers des éclaircies d'un vert tendre, s'étale la mer nacrée.

Ici, M. Sardou pose la question sociale : Les femmes doivent-elles voter? — Eh bien, oui, mesdames, à la Porte-Saint-Martin, elles ont voté hier soir, et elles ont nommé gouverneur de l'île déserte, M. Marais, l'irrésistible Marais !

5e tableau. — Le village de Banyans avec ses casses et ses paillotes. Pendant qu'on suspend des guirlandes pour célébrer le mariage du docteur Berton et de miss Olivia-Barèty (la jolie transfuge de l'Odéon), les femmes se querellent, les ouvriers murmurent. Ça se gâte. Cependant le mariage va se célébrer. Les costumes ont été inventés par les industries improvisées avec des lianes, des fleurs, des tissus végétaux et des plumes. Mlle Leriche porte comme coiffure, une étonnante lyre en plumes. Quant aux hommes, ils sont revêtus de peaux de bêtes. Costumes très originaux et très réussis. N'oublions pas dans cet acte la scène très amusante du tribunal où mis Chipsick est accusée d'avoir volé le seul miroir de la colonnie et la gentille musique avec instruments improvisés par les colons.

6e tableau. — Le Boabab et les ruines du temple. Beau décor assombri avec des ruines indiennes au pied du monticule où les insurgés ont allumé les feux et élevé le drapeau. La scène devient dramatique. Voilà M. Marais avec la corde au cou et Mlle Legault étendue sur le sol *sans connaissance*, car les insurgés ont eu le dessus. Mais, attention ! Quel est ce bruit ? Ce sont les pirates malais qui font tout le monde prisonnier.

Rappel de M. Marais, qui s'est dramatiquement délivré de ses cordes.

7e Tableau. — La forêt vierge, décor de Robecchi. *Andante* ravissant de l'orchestre et solo de violon. Applaudissement pour le soliste et pour M. Massenet et *bis* assez général.

La toile se lève sur un exquis paysage de forêt vierge avec des feuillages de plantes exotiques d'un effet naturel. La lune à travers les lianes et les lataniers met ses reflets dans la mer lointaine. M. Marais apporte dans ses bras Mlle Legault, qui est décidément bien longue à reprendre la connaissance qu'elle a perdue au précédent tableau. Ce groupe rappelle celui de Paul et Virginie.

M. Marais rafraîchit le visage de Mlle Legault avec l'eau d'une source ; Mlle Legault revient à la vie ; elle aime M. Marais, elle l'épousera ! Impossible ! s'écrie M. Marais. Parbleu ! M. Marais, qui s'est marié le mois dernier, ne pouvait déjà être bigame ! Mais il s'agit bien de ça !

Figurez-vous que M. Marais — Richard-Kolt n'est autre que Chamillac — vous savez bien Chamillac du théâtre Français. C'est lui-même et voilà M. Marais — Richard-Kolt — Chamillac qui avoue à Mlle Legault qu'il ne peut l'épouser parce qu'il a volé !

M, Marais et Mlle Legault reviennent saluer le public qui, cette fois, avait oublié de les rappeler.

8e tableau. — Le grand hôtel des Indes à Batavia. Une salle en forme de rotonde soutenue par des colonnettes à travers lesquelles on voit la nouvelle ville. Joli décor de Rubé, Chaperon et Jambon.

9e Tableau. — Une valse de M. Massenet prélude au lever du rideau sur le palais de la Résidence. Architecture indienne avec profusion de sculptures et d'émaux éclatants (des mots éclatants, il y en a un surtout dans les deux premiers actes !). Un lustre, aussi riche que bizarre éclaire la salle luxueuse où passent valseurs et valseuses.

Le dénouement du *Crocodile* est formé par les multiples mariages déjà ébauchés dans l'île déserte. Tout ce monde sera heureux et aura beaucoup d'enfants. Ce sera la société idéale.

« La vraie société idéale, dit Richard Kolt en donnant sa main à Liliane, la voici ! »

Le fait est que Mlle Legault doit être une bien aimable société.

Comme on a pu le voir par le compte-rendu, le steamer *Crocodile* a fait naufrage, mais non pas la pièce. Après quelques légers chocs contre les récifs, elle est arrivée à bon port.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

Institution d'une commission d'études pour la défense du littoral français

Le ministre de la guerre et le ministre de la marine viennent d'instituer une commission d'études de la défense du littoral, qui aura pour mission d'examiner toutes les questions relatives à la défense des côtes. Cette commission comprendra cinq représentants de chacun des deux départements ministériels. Pour la marine, on cite MM. les vice-amiraux baron Duperré, vice-président du Conseil d'amirauté ; Lafont, président du conseil des travaux ; le général de division Dard, inspecteur général de l'artillerie ; le contre-amiral Miot, membre du Conseil d'amirauté, et le capitaine de vaisseau Michel, délégué du chef d'état major général du ministre.

L'armée italienne. — 500,000 soldats

M. Ricotti, le ministre de la guerre italien, a déclaré, dans une séance de la commission du budget, que l'Italie était en état de mobiliser 12 corps d'armée, représentant, sans compter les chasseurs des Alpes, 400,000 hommes qui seront tous armés de fusils à répétition à partir du 1er janvier 1888.

Le ministre a ajouté que son collègue des affaires étrangères lui affirmait que la paix n'était pas menacée, mais que d'autres indices lui faisaient croire le contraire. En tous cas l'Italie peut compter sur 500.000 hommes qui suffiraient pour la défendre contre un ennemi, et qui pourraient jouer un rôle important aux côtés d'un allié puissant. »

Préparatifs militaires en Autriche 400000 fusils à répétition

Vienne, 28 décembre. — Le ministre de la guerre a donné ordre d'augmenter les approvisionnements de l'armée, surtout en farine et en conserves.

Il a également ordonné d'établir des magasins d'approvisionnements dans les localités où il n'en existe pas encore, surtout le long de la frontière.

On croit que quatre cent mille fusils Manniicher pourront être distribués à l'armée à la fin du mois de mars.

La suppression totale des recettes particulières

Le *Petit Journal* croit savoir que le ministre des finances se propose de supprimer totalement les recettes particulières.

Une nouvelle lettre de M. de Baudry-d'Asson

M. de Baudry d'Asson, député de la Vendée, adresse au *Gaulois* une lettre en réponse à celle de M. Dugué de la Fauconnerie. En voici le passage principal :

« Je n'ai pas *refusé* le vote du *budget* ; j'en ai, tout au contraire, d'accord avec Mgr Freppel, *organe et interprète autorisé des droites dans la séance du 11 décembre*, réclamé la discussion *immédiate, complète et définitive*.

» Pour bien constater que M. Dugué de la Fauconnerie me prête *gratuitement* des intentions trop machiavéliques, il suffira de se reporter aux déclarations que j'ai faites à la *tribune* dans cette fameuse séance, et l'on verra que je ne veux ni troubler les *services publics*, ni affamer *nos soldats*, ni ruiner nos *fonctionnaires*, ni spolier les *rentiers de l'Etat*. »

Un fait monstrueux près d'Angoulême Une horrible mutilation

Angoulême, 22 décembre.— Un fait monstrueux s'est produit hier, dans la commune de Bécheresse près Angoulême.

Un conseiller municipal, le sieur Fougerat, a été assailli, dans la soirée, par deux individus : un homme, qui l'a frappé et jeté à terre, pendant que la femme, sa complice, lui faisait subir une horrible mutilation.

On est sur la trace des coupables. L'état de la victime est grave.

L'état de santé des cardinaux Laurenzi et Jocobini s'aggrave

On lit dans le *Gaulois* :

« Nous recevons les nouvelles les plus alarmantes de la santé du cardinal Laurenzi, préfet de la Sainte Congrégation des Mémoriaux, et de S. Em. le cardinal Jacobini, secrétaire d'Etat au Vatican. »

L'Angleterre et le Vatican

Rome, 22 décembre. — Un journal italien a annoncé que les négociations entre l'Angleterre et le Vatican pour le rétablissement des relations diplomatiques ont été interrompues par suite des prétentions exagérées du Saint-Siège : le *Moniteur de Rome* déclare cette information absolument inexacte,

Le *Moniteur* reproduit sous les plus expresses réserves la nouvelle que le voyage du marquis d'Hartington à Rome se rattacherait à des questions ecclésiastiques.

L'agitation en Irlande. — Assassinat mystérieux

Dublin, 22 décembre. — Les députés Cox et Kenny ont perçu aujourd'hui, conformément au plan de campagne nationaliste, les fermages sur deux propriétés à Kilrush.

Une dépêche de Armagh annonce que quelques individus se sont présentés cette après-midi dans une maison habitée par M. Proctor et ont demandé à voir son fils.

Aussitôt que celui-ci, jeune homme de 22 ans, parut, un de ces hommes le tua d'un coup de poignard. Deux individus suspects ont été arrêtés ce soir. On ignore la cause de ce crime.

GRAND THEATRE DE ROUBAIX. — Direction : A Voitus van Hamme. — Bureaux à 7 h. 1|2. — Rideau à 8 heures 0|0. — Jeudi 26 décembre 1886, onzième représentation d'abonnement. — Spectacle de gala : FAUST, grand-opéra fantastique en cinq actes et onze tableaux. — Au deuxième acte : Valse. — Au huitième tableau : Le Palais de Méphistophélès. Grand Ballet du Walpurgis. — Au onzième tableau : Apothéose. — Costumes neufs. — 1er tableau. Le laboratoire de Faust. — 2e, L'apparition.— 3e, La kermesse. — 4e, Le jardin de Marguerite. — 5e, L'église. — 6e, La mort de Valentin — 7e, Les montagnes du Hartz. — 8e, Le palais de Faust. — 9e, La vallée de Brocken. — 10e, La prison. — 11e tableau, Apothéose. — —Prix des places : Loges, 5 fr.; Fauteuils d'orchestre 4 fr.; Pourtour, 2 fr. 50; Première galerie de face, 1 fr. 75; Première galerie, 1 fr. 25; Deuxième galerie, 60 centimes. —

ADRESSES COMMERCIALES

de Roubaix-Tourcoing

TISSAGE-FILATURE ET MATÉRIEL POUR L'INDUSTRIE

(LE « JOURNAL DE ROUBAIX » PUBLIE RÉGULIÈREMENT, DANS SA GRANDE ET DANS SA PETITE ÉDITION, LES ADRESSES DES PRINCIPAUX FOURNISSEURS D'ARTICLES POUR TISSAGES, PEIGNAGES, FILATURES, ETC.) 1

Deschamps Frères, mécaniciens-fondeurs, brevetés s. g. d. g., 141, Grande-Rue, Roubaix. — Construction de métiers à tisser en tous genres, spécialité de mécaniques armures et extracteurs automatiques. Mouvements et pièces détachées pour tissages. 500

Edouard Defretin, *tourneur en bois*, 15, rue Plutarque, Roubaix. — Ouvrages pour filatures et tissages. Spécialité de blindage de bobinots. — Fabrique spéciale d'étripleines en métal, nouveau genre déposé. 60 0|0 d'économie. 501

Gustave Fourmoy, rue Philippe-le-Bon, 34, Roubaix. — Spécialité de collets crapaudines et étui. de dévidoirs, pour filatures, en tous genres. Plates bandes en fer et bronze, pour métiers à filer et autres Repointage et réparations de broches. 25 ans d'expérience. 502

Manufacture de caisses d'emballage pour les tissus, filatures de cotons et laines, caisses pour chicorée, boîtes en volige pour bonneterie, parfumerie, amidonnerie, etc., etc. **Elie Besquesnes**, angle des rues de la Gare et Nationale. Ateliers et scierie mécanique, rue Solférino, reliés par téléphone. 503

Corroierie. **Michon Frères**, rue St-André, 7 et 9, Roubaix. — Spécialité de courroies doubles, collées, cousues ou chevillées, pour transmissions. Cuirs en tous genres, croupons, cuirs de chasse, lanières etc. 504

Tannerie, corroierie, fabrique de taquets. **Clément Dupire, Roubaix**, rue Perrot, 27, usine à vapeur, rue du Duc, 22. — Préparation spéciale brévetée s.g. d.g., permettant d'employer les taquets, sans les mettre en huile, leur donnant plus de résistance et empêchant les taches sur les tissus. Courroies, fouets de chass, lanières. Spécialité de ressorts et de pièces détachées. Cartons pour armures, draps pour encolleuses, benzine, etc., etc. 503

Construction et réparation de rouleaux d'Emer pour cardes et pour tissages mécaniques. Planchettes, toiles et meules d'émeri pour cardes, toiles à polir pour mécaniciens. Maison fondée en 1850. **Charles Dassonville**, rue de l'Alouette, 20-22, Roubaix.

La maison Duthoit et Lefebvre, rue du Luxembourg, offre à MM. les Industriels, des Huiles Minérales russes à graisser, provenant des meilleures fabriques de Bakou, à des prix très réduits. Livraisons faites en fûts d'origine. 524

Commerce de vieux métaux. Fer, fonte, cuivre, plomb, zinc. **Delphin Delcourt**, 91, rue Voltaire, derrière l'établissement du gaz, Roubaix. — Transmissions de mouvements, chaises, paliers, poulies, pièces détachées, métiers et machines outils d'occasion, ferrailles pour bâtiments. 533

Fabrique de peignes en tous genres pour lin, laine, coton et soie. Construction de mécaniques armures pour tissages mécaniques. Porte-fil mobile gradué tournant, système breveté s. g. d. g. Fonderie de cuivre. Vente de pointes d'acier. Spécialité de barrettes et peignes hérisson. Réparations en tous genres. — **Debrie et Leman**, rue Neuve-de-Roubaix, 150, Tourcoing. 525

Spécialité de métiers à tisser en tous genres, mouvements six et douze boîtes. Pièces détachées, mécaniques armures, montages de jacquards. **Désiré Honoré**, rue Bernard, 19, Roubaix. 529

BERNARD
dentiste
MÉDAILLE D'OR
77, rue Nationale, LILLE 12967

LA FRANC-MAÇONNERIE

Le huitième numéro des *Mystères de la Franc-Maçonnerie*, dévoilés par Léo Taxil, est en vente au prix de 10 centimes.

Le réclamer au vendeur ou au bureau du journal.

10 centimes la Livraison

EN VENTE

à la librairie du « Journal de Roubaix »

LA

FRANCE JUIVE

ÉDITION POPULAIRE ILLUSTRÉE

LE MASSON
Dentiste Expert
Dents et Dentiers perfectionnés
Rue de l'Espérance, 6, Roubaix

Le FER BRAVAIS préparation ferrugineuse très assimilable ; médicament le plus efficace pour combattre la faiblesse chez les malades et les convalescents.
Le FER BRAVAIS amène par son emploi régulier la guérison de la *Chlorose*, de l'*Anémie* et des *pâles couleurs*. Il redonne au sang appauvri la coloration qu'il a perdue par la maladie.
Le FER BRAVAIS ne produit ni *crampes*, ni *fatigue de l'estomac*, ni *diarrhée*, ni *constipation*.
Le FER BRAVAIS se prend par gouttes au commencement de chaque repas (10 à 12 *gouttes*). Il ne communique ni saveur, ni odeur, soit à l'eau, soit à tous autres liquides.
Le FER BRAVAIS ne noircit jamais les dents.
NOMBREUSES IMITATIONS
Exiger la signature R. BRAVAIS imprimée en rouge
DÉPÔT DANS LA PLUPART DES PHARMACIES
13811

ETRENNES

Le plus beau, le plus instructif et le plus amusant cadeau pour étrennes est sans contredit l'*Histoire de France* en 100 tableaux, ornée de 490 gravures, et rédigée conformément aux programmes, par P. Lehugeur, professeur d'histoire au lycée Charlemagne. Le prix de ce beau volume relié est de 10 fr., cartonné 7 fr. 50.

S'adresser à la librairie du *Journal de Roubaix*, ou aux vendeurs du journal.

LES LIVRES D'ÉTRENNES

de la librairie HACHETTE & Cie

La librairie Hachette ajoute cette année encore à son catalogue de livres d'étrennes une série de ces magnifiques publications illustrées qui sont toujours si recherchées des lecteurs de tout âge et de toute condition.

Soucieuse de mettre à la portée de tous les chefs-d'œuvre de nos grands écrivains et de nos grands artistes, elle publie cette année la série entière des *Récits des temps mérovingiens* (1), en un un volume in-4°, illustré de 42 dessins de Jean-Paul Laurens, et du prix de 30 fr. — Un beau volume in-4°, edité avec luxe, renferme l'intéressant récit des aventures de la mission archéologique en *Perse, Chaldée et Susiane* (2), à laquelle son auteur, Mme Jane Dieulafoy, a pris part avec une énergie et un dévouement qui lui ont valu d'être décorée de la croix de la Légion d'honneur.

Parmi les grandes publications annuelles nous remarquons : le premier volume de l'*Histoire des Grecs* (3), dont il suffit de citer l'auteur, M. V. Duruy, pour être assuré du succès qui lui est réservé; le quatrième volume de l'*Histoire de l'art dans l'antiquité* (4), de MM. Perrot et Chipiez, qui renferme une intéressante restauration du temple de Jérusalem; le douzième volume de la *Géographie universelle* (5) de M. Elisée Reclus, où l'auteur décrit l'Afrique occidentale, celle du Sénégal et du Niger. — Dans le *Tour du Monde* (6) on lira avec émotion le récit du voyage périlleux entrepris par M. Victor Giraud aux lacs de l'Afrique équatoriale ; — dans le *Journal de la Jeunesse* (7), on trouvera avec plaisir les beaux articles de M. Maxime du Camp, de l'Académie française, sur l'*Histoire de la vertu en France*,

Le grand et légitime succès qu'a obtenu, l'année dernière, la *Terre à vol d'oiseau*, de M. Onésime Reclus, a encouragé la librairie Hachette à donner cette année un autre ouvrage du même auteur, *En France* (8), qui ne sera pas moins populaire que le précédent.

Citons encore *Tombouctou* (9), un très intéressant récit de voyage; — *Nicolas Nickleby* (10), l'un des meilleurs romans de Charles Dickens ; — l'*Héritage de Charlemagne* (11), une œuvre d'imagination qui fait honneur au talent de Charles Delys et au crayon de M. E. Zier.

Nous ne pouvons plus maintenant que mentionner des titres dans la *Collection in-8° à l'usage de la Jeunesse* (12), si étonnante de bon marché; *Rouzétou*, de Mme S. Blandy : la *Tante Derbier*, de Mme Cheron de la Bruyère ; *Jean l'innocent*, de Mme Colomb; le *Clan des Têtes chaudes*, de Mlle Zenaïde Fleuriot ; le *Capitaine Bassinoire*, de J. Girardin, et les *Trois Rois Mages*, d'Aimé Giron ; — dans la *Bibliothèque des Merveilles* (13) : les *Paquebots transatlantiques*, du M. Maurice Demoulin : les *Merveilles de l'artillerie*, du colonel Hennebert ; les *grands Fleuves*, de M. H. Jecottet, et les *Sources*, de Mme Stanislas-Meunier. — Disons seulement que la *Bibliothèque rose illustrée* (14) s'augmente de cinq nouveaux volumes plus intéressants les uns que les autres, et la *Bibliothèque des Petits Enfants* (15), de quatre ouvrages qui feront le bonheur des jeunes enfants.

Enfin, voici des albums qui auront le plus franc succès : *Nos Enfants* (16), texte d'Anatole France, aquarelles et dessins de M. B. de Monvel ; — *Histoire d'une tourte aux pommes* (17) de Miss Kate Greenaway et *Nouvelles scènes humoristiques* (18) de R. Caldecott.

Est-il nécessaire enfin de de rappeler que pour faire d'attrayants et utiles cadeaux il suffira de puiser dans les diverses séries de la *Bibliothèque des Ecoles et des Familles*, qui a réalisé le véritable type du livre de récréation ou de recompense pour les enfants des classes populaires, dont les prix varient depuis 5 francs jusqu'à 15 centimes ; 15 centimes, les étrennes du pauvre petit de la mansarde ou de la chaumière !

(1) 1 vol. in-4, broché, 30 fr., relié, 40 fr.
(2) 1 vol. grand in-4, broché, 50 fr., relié, 65 fr.
(3) 1 vol. in-8, broché, 25 fr., relié, 32 fr.
(4) 1 vol. in-8, broché, 30 fr., relié, 37 fr.
(5) 1 vol. in-8, broché, 25 fr., relié, 32 fr.
(6) 1 vol. in-4, broché, 25 fr., cartonné, 28 fr.
(7) 2 vol. grand in-8, brochés, 20 fr., cartonnés, 26 fr.
(8) 1 vol. grand in-8, broché, 13 fr., cartonné, 18 fr.
(9) 2 vol. in-8, brochés, 15 fr., reliés, 23 fr.
(10) 1 vol. grand in-8, broché, 6 fr. 50, cartonné, 8 fr.
(11) 1 vol. in-8, broché, 7 fr., cartonné, 10 fr.
(12) Chaque volume, broché, 4 fr., cartonné, 6 fr.
(13) Chaque volume, broché, 2 fr. 25, cartonné, 3 fr. 50. — Nouvelles publications : Demoulin (M.), *Les Paquebots à grande vitesse* ; Hennebert (colonel), *Les Merveilles d'artillerie* ; Jacottet (H.), *Les grands Fleuves* ; Meunier (Mme St.), *Les Sources*.
(14) Chaque volume, broché, 2 fr. 25, cartonné, 3 fr. 50. — Nouvelles publications : Cazin (Mme), *Perlette* ; Fresneau (Mme), *Comme les Grands* ; Martignat (Mlle de), *La Petite Fille du vieux Thémy* ; Mayne-Reid, *Les Naufragés de la Calypso* ; Gourand (Mlle Julie), *Minette*.
(15) Chaque volume, broché, 2 fr. 2 fr. 25, cartonné, 3 fr. 50.— Nouvelles publications : Chéron de la Bruyère (Mme), *La Perruque du Grand-Père* ; Le Roy (Mme), *L'aventure de petit Paul* ; Surville (André), *La Petite Gionnette* ; Witt (Mme de), *A la Montagne*.
(16) 1 vol. in-8, cartonné, 10 fr.
(17) 1 vol. in-4, oblong, cartonné, 4 fr.
(18) 1 album in-4, oblong, cartonné, 8 fr.